

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds d'innovation 2023 : guide de démarrage

INNOVATION.CA
CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION | FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION



Ce guide présente des renseignements importants pour aider les administrateurs de recherche, les chercheurs et les diverses parties prenantes à commencer leur préparation en vue de soumettre une proposition au prochain concours 2023 du Fonds d'innovation.

Il vise à compléter, mais non à remplacer l'appel à propositions. L'ébauche de cet appel à propositions sera publiée en octobre 2021.

À propos du concours 2023

Le concours 2023 du Fonds d'innovation permet à la FCI d'investir dans l'infrastructure couvrant l'ensemble du spectre de la recherche — de la plus fondamentale à la plus appliquée, en passant par le développement technologique.

Budget du concours

La FCI investira jusqu'à 400 millions de dollars en finançant un maximum de 40 pour cent des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche. Elle allouera jusqu'à 120 millions de dollars aux coûts d'exploitation connexes par l'entremise du Fonds d'exploitation des infrastructures.

Dépenses admissibles

Pour être admissibles, les dépenses associées à l'infrastructure de recherche doivent avoir été engagées et les contributions en nature reçues au plus tôt le 1^{er} novembre 2020.

Dans le cas de projets comptant au moins trois établissements partenaires admissibles au financement de la FCI (excluant les hôpitaux affiliés), qui mettront leurs ressources en commun ou hébergeront une partie de l'infrastructure, il est possible de demander une contribution additionnelle d'au plus cinq pour cent de la contribution de la FCI. Cela servirait à couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets.

Enveloppes allouées aux établissements

Comme pour les précédents concours du Fonds d'innovation, l'enveloppe allouée constitue le montant maximum de financement que peut demander un établissement admissible. Ce montant est calculé en fonction du pourcentage moyen des fonds de recherche versés à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2017-2018 à 2019-2020 (données les plus récentes).

Les établissements admissibles qui n'ont pas d'enveloppe déterminée recevront une enveloppe de 2 millions de dollars.

Les hôpitaux de recherche et les instituts de recherche doivent soumettre des propositions à l'intérieur de l'enveloppe de l'université admissible à laquelle ils sont affiliés.

À l'échéance de soumission des avis d'intention, un établissement peut dépasser le montant de l'enveloppe de 10 pour cent. Cependant, à la date limite de soumission des propositions, la valeur totale du financement demandé à la FCI doit respecter l'enveloppe allouée.

Si un établissement soumet une seule proposition dans le cadre de ce concours, il n'est plus contraint de se limiter au montant de l'enveloppe qui lui est allouée.

Pour ce concours, la FCI acceptera seulement les propositions dont le coût total est supérieur à 1 million de dollars.

La liste des enveloppes allouées aux établissements se trouve à [l'annexe 1](#). Cette liste se trouvera aussi dans l'appel à propositions. La somme de toutes les enveloppes allouées aux établissements représente 2,75 fois le budget du concours afin d'atteindre un taux de financement d'environ 35 pour cent.

Échéancier

L'échéancier du concours 2023 du Fonds d'innovation est le suivant :

Publication de l'ébauche de l'appel à propositions	Octobre 2021
Publication de l'appel à propositions	Novembre 2021
Échéance de soumission des avis d'intention	Février 2022
Échéance de soumission des propositions	Juin 2022
Processus d'évaluation	Juin 2022 – février 2023
Décisions du conseil d'administration de la FCI	Mars 2023

Objectifs du concours et critères d'évaluation

Objectifs

Les objectifs du concours sont semblables à ceux du [concours 2020 du Fonds d'innovation](#), auxquels s'ajoutent des aspects liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI).

Critères d'évaluation

Bien que la formulation des critères puisse être différente de celle du concours 2020 du Fonds d'innovation, ceux-ci demeurent en grande partie les mêmes, à l'exception des critères suivants :

- La FCI a retiré le critère relatif à la capacité de recherche, certains aspects ayant été répartis ailleurs parmi les critères;
- La FCI évaluera les aspects liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI) en [reflet de ses valeurs](#).

Processus d'évaluation du mérite

Le concours 2023 du Fonds d'innovation aura recours au même processus d'évaluation du mérite en trois étapes, qui constitue la pierre angulaire du Fonds d'innovation depuis sa création :

Première étape :

un comité expert est chargé d'examiner les propositions en fonction des critères d'évaluation;

Deuxième étape :

un comité d'évaluation multidisciplinaire est chargé d'évaluer les propositions en fonction des objectifs du concours;

Troisième étape :

un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial est chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration de la FCI sur les projets qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI et répondent le mieux aux objectifs du concours.

Comme pour le concours 2020 du Fonds d'innovation, les projets qui n'atteignent pas le seuil d'excellence à l'issue de l'évaluation du comité expert seront exclus du concours.

Annexe 1

Établissement	Enveloppe
Université de Toronto	179 000 000 \$
Université de la Colombie-Britannique	99 900 000 \$
Université McGill	94 900 000 \$
Université de l'Alberta	60 800 000 \$
Université de Montréal	58 200 000 \$
Université de Calgary	49 200 000 \$
Université d'Ottawa	48 100 000 \$
Université Laval	46 700 000 \$
Université McMaster	45 800 000 \$
Université Western	38 900 000 \$
Université de Waterloo	36 400 000 \$
Université du Manitoba	25 400 000 \$
Université Dalhousie	24 300 000 \$
Université Queen's	23 800 000 \$
Université Simon-Fraser	22 400 000 \$
Université de Sherbrooke	22 000 000 \$
Université de Guelph	16 700 000 \$
Université de la Saskatchewan	16 700 000 \$
Université Victoria	15 700 000 \$
Université York	15 600 000 \$
Université Concordia	14 200 000 \$
Université du Québec à Montréal	14 100 000 \$
Université Carleton	12 700 000 \$
École Polytechnique de Montréal	12 600 000 \$

Établissement	Enveloppe
Université Memorial	10 100 000 \$
Institut national de la recherche scientifique	9 200 000 \$
Université Ryerson	9 000 000 \$
Université de Windsor	6 100 000 \$
École de technologie supérieure	5 900 000 \$
Université du Nouveau-Brunswick	5 300 000 \$
Université Wilfrid-Laurier	4 300 000 \$
Université de Regina	4 000 000 \$
Université Brock	3 500 000 \$
Université Laurentienne	3 400 000 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	3 300 000 \$
Université de Lethbridge	3 000 000 \$
Université Ontario Tech	2 900 000 \$
Université Lakehead	2 900 000 \$
Université Trent	2 500 000 \$
Université du Québec à Chicoutimi	2 400 000 \$
Université de Winnipeg	2 300 000 \$
Université du Québec à Rimouski	2 100 000 \$
HEC Montréal	2 100 000 \$
Tout autre établissement admissible au financement de la FCI	2 000 000 \$